

# CENTIFOLIA

CONFORME AUX NORMES EUROPÉENNES

## PRÉSENTATION

**Forme juridique de l'OPCVM :**  
*Fonds Commun de Placement*

**Société de Gestion :**  
*DNCA Finance*  
4, rue de la Paix  
75002 Paris

**Dépositaire :**  
*CIC Securities,*  
*Société de bourse,*  
6, avenue de Provence  
75441 Paris Cedex 09

**Commissaire aux comptes :**  
*Philippe Coquereau*  
*Fidus*  
12, rue de Ponthieu  
75008 PARIS

*Date d'agrément de l'OPCVM par la COB :*  
27.08.2002

*Date d'édition de la notice d'information :*  
02.12.2002

**DNCA Finance**  
4, rue de la Paix  
75002 PARIS

**Téléphone :**  
**01.58.62.55.00**  
**Télécopie : 01.58.62.55.19**  
**E-mail :**  
**dnca@dncafinance.fr**  
**Internet :**  
**www.dncafinance.com**

*Société de Gestion*  
*Agrément COB*  
*GP. 00-30*  
*du 25.07.2000*  
*S.A. au capital*  
*de 1 000 000 Euros*

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

**Codes EUROCLEAR / ISIN**

**Parts C:** 98878 / FR0007076930

**Parts D:** 98879 / FR0000988792

**Classification**

Actions françaises.

**Objectifs de gestion:**

Valorisation du portefeuille avec une volatilité inférieure aux indices.

**Orientation des Placements**

► Le FCP a pour objectif la recherche de la valorisation du capital à moyen terme avec une prise de risque modérée. A cet effet, le portefeuille est investi conformément aux dispositions de la Loi du 16 juillet 1992 sur le Plan d'Épargne en Actions.

Le fonds s'engage à respecter en permanence le pourcentage minimal de 75 % d'actions françaises dans ses actifs.

La sélection des titres porte principalement sur des sociétés jugées sous-évaluées.

Le solde pourra être investi en obligations de la zone euro et dans la limite de 10 %, en actions étrangères.

Degré d'exposition au risque actions :  
75 % d'actions françaises minimum.

Interventions possibles sur les marchés à terme et conditionnels : dans les limites prévues par la réglementation. Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra conclure tout type de contrat sur actions ou sur indices en vue de protéger ou réaliser son objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Le fonds s'engage à ne pas détenir plus de 5 % de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM.

**Durée minimale de placement recommandée**  
Supérieure à 3 ans.

**Souscripteurs concernés**  
Tous souscripteurs

**Affectation des résultats**  
Parts C et parts D.

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Date de périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext Paris SA), même si le ou les marchés sur lesquels le fonds pourra investir sont ouverts.

**Conditions de souscription et de rachat**

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès du dépositaire avant 12 heures 30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante.

**Montant de la première souscription et des souscriptions ultérieures**

1 part.

**Commission de souscription maximale :** 3 %

**Commission de rachat maximale**  
0,50 %

**Frais de gestion maximum**  
2 % HT

**Date de clôture de l'exercice**  
Jour de calcul de la dernière valeur liquidative du mois de juin.

**Date de clôture du premier exercice**  
Dernier jour de bourse à Paris du mois de juin 2003.

**Valeur liquidative d'origine**  
100 Euros.

**Libellé de la devise de comptabilité :** Euro.

**Lieu de publication de la valeur liquidative**  
Affichage dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.